



Suisse : Préparation

Quand partir

Tout dépend de l'objet de votre voyage ; pour la découverte culturelle, préférez éviter la saison estivale, où il vous sera difficile de trouver un logement ; les prix sont également plus élevés. Mais cette saison est la plus agréable pour les activités de plein air.

Formalités administratives

En tant que citoyen de l'Union Européenne, la possession de votre seule carte d'identité valide suffira à vous faire admettre sur le territoire suisse.

Argent

Les cartes bleues principales sont acceptées et vous trouverez aisément des distributeurs automatiques pour retirer des espèces.

Les coupures en euros sont souvent acceptées ; veillez bien cependant à vérifier la conversion qui sera effectuée. Vous pourrez vous faire rembourser la TVA si vous atteignez, dans la même boutique, un montant minimal d'achats de 500 francs suisses. Demandez directement au commerçant le formulaire à présenter à la douane lors de votre départ. Notez que le coût de la vie en Suisse est bien supérieur au nôtre. Vous héberger ou même vous nourrir pourra s'avérer très vite onéreux.

Santé

Vous devez demander votre carte européenne d'assurance maladie, au moins 15 jours avant votre départ, à votre caisse d'assurance maladie.

En raison de l'épidémie de grippe aviaire, il vous est recommandé d'éviter tout contact avec les volatiles. Ne pas se rendre dans des élevages ou dans les marchés aux volatiles. Évitez de consommer des produits crus ou insuffisamment cuits (viande et oeufs en particulier) et lavez-vous régulièrement les mains.

Numéro d'urgence : 144 (ambulance)

Comment s'y rendre

Privilégiez l'avion pour vous rendre en Suisse de manière rapide et pratique. La plupart des aéroports principaux français desservent ce pays avec des vols directs.

Il existe également des liaisons low cost (départ de Paris et Nice). Il n'y a, de plus, pas de taxe d'aéroport. Vous pouvez également choisir de prendre le train. Les billets sont mis en vente par la SNCF ; plusieurs gares (Gare de Lyon à Paris mais également départs depuis Dijon, Lyon, Montpellier ou Marseille) accueillent à quai des trains à destination de nombreuses villes suisses. Attention : le voyage en train n'est pas systématiquement plus économique que l'avion... renseignez-vous bien. Il existe également, depuis les grandes villes françaises, des liaisons en car. Enfin, la voiture vous permettra une liberté de mouvement appréciable. Les autoroutes suisses sont de bonne qualité ; vous pourrez les emprunter à condition

d'acquérir une vignette (environ 26 euros) qui vous donnera libre accès à l'ensemble du réseau. Vous la trouverez en vente dans les gendarmeries, les douanes, les bureaux de poste ou encore les stations-services. Le prix du marché de l'essence est très inférieur au marché français (ce qui est le contraire pour le gazole). *A savoir* : les limitations de vitesse sont de 120 km/h sur autoroute. 80 km/h sur route principale et 60 km/h en agglomération.

Adresses utiles

Ambassade de Suisse en France :

142 rue Grenelle - 75007 Paris

(tel.) 01 49 55 67 00

Ambassade de France en Suisse :

Schosshaldenstrasse 46 - 3006 Berne

(tel.) [41] (0) 31 359 21 11

presse@ambafrance-ch.org